



**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

*COVID-19*

## **Réouverture graduelle des établissements scolaires : « Oui. Non. Peut-être. Ça dépend. On ne le sait pas trop. C'est pas certain. On verra. »**

**Montréal, le 27 avril 2020** – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dénonce l'annonce du gouvernement de François Legault de rouvrir graduellement les écoles primaires du Québec ainsi que des centres de formation professionnelle à compter du 11 mai 2020, alors que les enseignantes et les enseignants n'ont pas été consultés et préalablement informés du contenu de ce plan. La FAE rappelle aussi que les avis scientifiques concernant le principe d'immunité collective, sur lequel le premier ministre François Legault lui-même nourrit des doutes, est remis en question et que de trop nombreuses interrogations concernant la sécurité du personnel enseignant et des élèves qui leur sont confiés demeurent sans réponse.

La FAE rappelle que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) prône la plus grande prudence puisqu'il n'y a pas de preuves, à ce jour, que des personnes déjà infectées soient immunisées. De plus, l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, D<sup>re</sup> Teresa Tam, partage l'avis de l'OMS et a émis des doutes à l'effet qu'un déconfinement progressif du Québec puisse contribuer à immuniser la population contre la COVID-19.

« De toute évidence, le premier ministre François Legault développe ce plan depuis un certain temps, alors que les profs n'ont pas été mis à contribution. Dans les faits, le gouvernement du Québec utilise le réseau des écoles primaires publiques et les centres de formation professionnelle pour construire une immunité collective et relancer l'activité économique du Québec. Nous n'accepterons pas que les profs ne soient pas protégés et qu'ils aillent au front sans armure », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE.

Le gouvernement doit aussi expliquer pourquoi il fait le choix de procéder à la réouverture graduelle des écoles primaires tout en prolongeant la période de fermeture des écoles secondaires jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre prochain. Cette décision laisse croire que le premier ministre François Legault et le ministre de l'Éducation Jean-François Roberge ont décidé de transformer les écoles primaires en garderies, dont le seul objectif sera de répondre à des impératifs économiques. Pourtant, le respect des règles et des consignes de sécurité est loin d'être assuré dans les écoles primaires en raison de l'âge des élèves qui les fréquentent. De plus, comment la distanciation sociale sera-t-elle assurée au préscolaire et au primaire ? Et durant les récréations ? Lors des déplacements des élèves ? Dans la cour d'école ? Durant le cours d'éducation physique ? En classe ? Durant les périodes de dîner ? Lors du transport scolaire ? Dans les classes et les écoles spécialisées avec des élèves nécessitant des services et des soins à moins de deux mètres de distance ? Les règles d'hygiène et de protection, comme le port de gants, seront-elles obligatoires ou non ? Qui sera chargé d'assumer les responsabilités en lien avec la santé et la sécurité des élèves et des personnels ? Comment le tout sera contrôlé par la Direction de la santé publique ?

Enfin, la FAE souhaite savoir quels canaux de communication seront mis en place si les règles de sécurité applicables ne sont pas respectées. « Nous ne sommes pas opposés à l'idée de rouvrir graduellement les établissements scolaires, mais nous exigeons du premier ministre François Legault qu'il clarifie la situation en ce qui concerne les effets de la réouverture sur les enseignantes et enseignants et leurs élèves, puisque le risque zéro n'existe pas. Nous sommes aussi en droit d'exiger du gouvernement qu'il précise les règles qui permettront de réorganiser les établissements de manière sécuritaire et celles qui s'appliqueront concrètement en matière d'hygiène sanitaire », a indiqué M. Mallette.

La FAE s'interroge aussi sur ce qui arrivera aux profs qui ne pourront retourner en classe pour des raisons de santé, la leur ou celle d'un proche dont ils s'occupent ou avec lequel ils vivent ? Quels profs seront exclus par la Direction de la santé publique ? Quels seront les motifs de santé retenus ? Va-t-on tester les membres des personnels des écoles pour la COVID-19 ? De manière quotidienne ou hebdomadaire ? Seulement lors d'apparition de symptômes ? S'il y a confirmation de la maladie dans une école, est-ce que la quarantaine s'appliquera pour la classe touchée ou à l'ensemble de l'établissement ?

La FAE exige aussi que des précisions soient apportées en ce qui concerne le suivi pédagogique effectué auprès des élèves, sachant que le retour en classe sera facultatif. Comment une enseignante ou un enseignant qui est en classe pourra faire les suivis requis alors que la moitié des élèves qui composent son groupe est absente ? Qui pourra effectuer le suivi hebdomadaire auprès des élèves absents ? La FAE est consciente que de nombreux élèves vulnérables et issus de milieux défavorisés ont subi des insécurités financière, alimentaire ou psychologique depuis le début du confinement. Elle demande au gouvernement de préciser quelles mesures seront mises en place afin de soutenir les enseignantes et enseignants qui devront composer avec les difficultés psychosociales des élèves qui seront de retour en classe.

« Il ne suffit pas de rouvrir les portes des établissements scolaires pour recommencer à enseigner à nos élèves. La phase de déconfinement est trop délicate et trop complexe pour nous avoir ignorés de la sorte. Les préoccupations de nos membres sont légitimes et nombreuses et le gouvernement devra y répondre bien avant le 11 mai pour que les profs puissent se préparer à recevoir les élèves en toute sécurité, mais aussi pour assurer la leur ! Il est désormais très clair que les motifs de réouverture des établissements scolaires n'étaient pas pédagogiques, mais économiques. Ce n'est pas pour rien que les enseignantes et enseignants demandaient à être consultés », a conclu M. Mallette.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que près de 1 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et l'Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

**Source** : Fédération autonome de l'enseignement

**Renseignements :**

Marie-Josée Nantel, conseillère aux communications, au 514-603-2290 ou à [mj.nantel@lafae.qc.ca](mailto:mj.nantel@lafae.qc.ca)

Hélène St-Pierre, conseillère aux communications, au 514-297-3346 ou à [h.st-pierre@lafae.qc.ca](mailto:h.st-pierre@lafae.qc.ca)